



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٥٤٣ ٣٥٤٣٥٥٩٤٣ | ٤٣٥٨٥٣ | ٣٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 04 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital du groupe Total réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 04 avril 2019 une note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « TOTAL SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 18 millions d'actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales TOTAL MAROC, OUARGAZ et GAZBER.

Le prix de souscription sera fixé le 25 avril 2019.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par :

- Le DICI du FCPE « TOTAL Actionnariat International Relais 2019 » agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000121539 et son règlement ;
- Le DICI du FCPE « TOTAL Actionnariat International Capitalisation A » agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000080669 et son règlement ;
- Le règlement du PEG – A de TOTAL SA du 19 novembre 1999 et son avenant du 09 juillet 2018 ;
- Le document de référence 2018 déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2019 sous le numéro D19-0171.

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines ainsi qu'auprès de la BMCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/003/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma